

**8.2 Aide sociale**  
**Arrêté N°2020-35**

Commune de PONSAS (Drôme)

**ARRETE PORTANT CONSTITUTION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE DE PONSAS**

Le Maire de la commune de PONSAS (Drôme) ;

Vu les articles L123-6 et R123-11 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal N° 2020-17 du 17 juin 2020 fixant à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et relative à l'élection des membres du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est constitué pour moitié de membres du conseil municipal et pour moitié d'habitants de la commune,

**ARRETE :**

Article 1 : Sont nommés membres du CCAS (Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale) de la Commune de PONSAS :

- BESSON Chantal,
- BLACHON Pierre,
- MONCHALIN Yves,
- PASCAL Chantal.


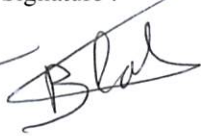


Article 2 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à PONSAS, le 21 juillet 2020.

Le Maire,

Marie-Christine PROT



Notifié le : 26/07/2020	Notifié le : 26/07/2020	Notifié le : 18/09/2020	Notifié le : 18/09/2020
Chantal BESSON Signature : 	Pierre BLACHON Signature : 	Yves MONCHALIN Signature : 	Chantal PASCAL Signature : 

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa notification et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.